



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le 10 juillet 2014

## Rappels à l'ordre

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire de Joigny, Bernard Moraine, a procédé il y a quelques jours à 5 rappels à l'ordre. Introduit par l'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le rappel à l'ordre est une faculté pour le maire de procéder à une injonction verbale dans le cadre de son pouvoir de police administrative (art L.2212-2-1 du CGCT) et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance.

C'est dans le cadre des actions conjointes entre la gendarmerie et la police municipale pour rétablir l'ordre public dans des endroits ciblés de la vieille ville que cette action a eu lieu. Elle a concerné cinq jeunes, tous mineurs, collégiens et originaires de différents quartiers de la ville. La liste des intéressés convoqués avait été établie par la gendarmerie, suite à des contrôles d'identité. Les parents des intéressés ont été entendus dans un premier temps, puis les jeunes eux-mêmes, en présence des parents. Bernard Moraine insiste : *"C'est l'occasion pour moi, de rappeler, aux jeunes et à leurs parents les règles essentielles du respect de l'autre, qui s'imposent à chacun pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, assurant ainsi le bien vivre ensemble"*.

Selon Raymond Le Deun, préfet de l'Yonne, Bernard Moraine serait l'un des rares – pour ne pas dire le seul – maire de l'Yonne à user de cette faculté. Rappelons qu'en cas de poursuite des actes incriminés, les intéressés pourront être convoqués devant le procureur de la République, une mesure à laquelle les élus de la ville n'hésiteront pas à faire appel.

L'action de la police municipale et de la gendarmerie, coordonnée par le maire de Joigny, qui s'est concrétisée par une présence physique répétée rue du Loquet sur un temps long, a permis de nouer un dialogue avec celles et ceux, tous mineurs, qui avaient investi cette rue, faisant fi des règles élémentaires de respect et de savoir-vivre à l'égard des riverains. La série de "rappels à l'ordre" en est un des effets. S'il demeure convaincu qu'il est essentiel que cette coopération perdure et s'inscrive dans le temps pour être durablement efficace, Bernard Moraine se félicite des premiers effets obtenus, qui permettent un retour à plus de civilité, et tient à féliciter les agents municipaux et les forces de gendarmerie qui se sont investis dans cette opération.

Contact : Maryse PLOUVIN

Tél. 03 86 92 48 15 - Fax : 03 86 92 48 01 - maryse.plouvin@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1<sup>er</sup> Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

[www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr)